REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian HEISON, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023

Présents : Mrs HEISON – DÉPLANTE – Mme CINTAS – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme BONANSEA – M. TURK-SAVIGNY – Mme BOUKILI - M. Jean-Marc TRUFFET - Mme DUMAINE – M. DUPUY – Mmes STABLEAUX – SANCHEZ – COGNARD – Mrs DEMEZ - ABRY – Mme CHAL - Mrs TAIX - ZANATTA – GARIN – Mme AVON – M. DULAC – Mme LABORIER – Mrs CLEVY –GOUTELLE - BERNARD-GRANGER – Mme CROENNE – Mrs Nicolas TRUFFET – HECTOR – Mme CHAUVETET.

Absents excusés : Mme GRANGER qui a donné pouvoir à M. HEISON – Mme JARRIER qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE – Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à M. CLEVY.

Absent : M. LOPES.

Mme Marie STABLEAUX a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01-10

Nature : 7.1. Finances locales – 7.10.1. Subventions et secours
Objet : Médiation scolaire
Convention à intervenir entre le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement Inter Etablissement, l'association « Amély » et la Commune de Rumilly
Rapporteur : M. Grégory DUPUY, Adjoint au Maire

A Rumilly, la médiation scolaire existe depuis 2002 dans les établissements scolaires primaires et secondaires. L'association « Amély », basée à Lyon, intervient régulièrement pour former et superviser les jeunes médiateurs.

La médiation scolaire, financée par le biais du Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement Inter-Etablissement (CESCE-IE), avait démarré dès 2002 au sein des écoles primaires publiques ainsi qu'au collège Le Clergeon. L'école Jeanne d'Arc a rejoint le dispositif en 2016 puis le collège du Chéran en 2019.

La convention pour l'année 2023, dont le projet est joint en annexe, intègre à nouveau le Groupe scolaire Démotz (CM2 et collège) et porte notamment sur les points suivants :

- Processus :

  - La médiation scolaire est un outil proposé aux élèves pour les aider à résoudre des conflits qui surgissent entre eux. Les élèves médiateurs aident des camarades en conflit à rechercher des solutions au cours d'entretiens et de rencontres.

  - Ce processus éducatif repose sur l'apprentissage par les élèves de techniques de communication et de résolution des conflits. Il leur permet de travailler sur une autre approche de la relation facilitant ainsi une diminution des tensions et un climat scolaire plus serein.

  - Organisation de cette formation :
    Les classes des écoles et des collèges sont sensibilisées au cours de deux séances d'une heure. Les médiateurs, choisis parmi des volontaires, effectuent une formation initiale (4 x 2 heures). Puis, le formateur, au cours de séances de supervision et d'analyse de la pratique, complète la formation et assure le suivi du projet durant plusieurs années.
    Dans le cadre de cette formation, il s'agit de leur faire acquérir des méthodes et des techniques pour gérer des entretiens, développer des capacités d'écoute et d'analyse et de les aider à la recherche de solutions.
    Les élèves choisis doivent être représentatifs de la diversité de la population scolaire.

  - Le déroulement de la médiation :
    Un binôme de deux médiateurs, sans adulte, reçoit séparément la partie A et la partie B puis les deux, pour un échange et un accord de médiation.
    Une salle spécifique, si possible, est mise à leur disposition.

- Coût à la charge de la Commune de Rumilly (par le biais de la subvention versée au CESCE-IE) : 4 500,00 euros.

Les bilans des actions auprès des élèves durant l'année scolaire 2021 – 2022 sont joints en annexe.

Ce dossier a été présenté par voie dématérialisée aux membres de la commission « Citoyenneté » le 20 janvier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement Inter-Etablissement, l'association « Amély » et la Commune de Rumilly.

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer.

La Secrétaire de séance,	VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)	**Le Maire,**
Marie STABLEAUX		**Christian HEISON**